



الوزارة الأولى  
**PREMIER MINISTÈRE**

اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott, le \_\_\_\_\_ في نواكشوط

N° \_\_\_\_\_ رقم

**PROCES VERBAL**  
**N° 35/CNCMP/2023**  
**DU 28/04/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 28/04/2023 à 11h 00min, sur convocation de Monsieur Ahmed Salem Abdellahi président par intérim.

**Etaient présents:**

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

**Etaient absents:**

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)**

1°/- **Examen du projet de consultation simplifiée** relatif à la construction de parcs de vaccination au profit de la région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°085/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Avril 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.*

2°/- **Examen du PPM** de la Région du Gorgol au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000085 du 26/04/2023/CPMP/MIDEC reçue le 26/04/2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2023.*

3°/- **Examen du projet de consultation simplifiée** relatif à la construction de 2 châteaux d'eau au profit de la région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°085/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Avril 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.*

4°/- **Examen du projet de consultation simplifiée** relatif à l'équipement solaire pour les puits au profit de la région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°085/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Avril 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.*

5°/- **Examen du projet de consultation simplifiée** relatif à la réalisation de clôtures au profit de la région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°085/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Avril 2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)**

1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°01 au contrat n°0108/PI/004/CPMP/MPME/PADG/2023 relatif à l'élaboration d'un système de conduite des activités des projets pétroliers et gaziers, Réf : lettre n°62/CPMP/MPME reçue le 27/04/2023

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit avenant.*

**Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)**

1°/- **Examen** du PPM actualisé du P2RS au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000115 du 27/04/2023/CPMP/MA reçue le 27/04/2023.

**Décision: Approuvé**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)**

1°/- **Examen** du PPM actualisé du PRAPS-2-MR au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000034 du 27/04/2023/CPMP/ME reçue le 27/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)**

1°/- **Examen** d'un complément d'information relatif à la décision déclarant infructueux le lot 3 de l'AOI pour la réalisation des travaux de construction de trois hôpitaux H1 à Aleg, Aioun et à Tidijkja. Réf : lettre N°0104/CPMP/MHUAT, reçue le 27 Avril 2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT rendant infructueux le lot 3 du DAOI en question.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)**

1°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché pour la réalisation des travaux d'assainissement pluvial dans les villes d'Atar et Sélibabi. Réf : lettre N°0147/CPMP/MHA, reçue le 26 Avril 2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :*

- les prix des marchés similaires fournis, ne sont pas comparables avec ceux du projet de marché en question ;*
- Insérer au niveau du marché la liste du personnel et du matériel.*

2°/- **Examen** du projet d'avenant N°01 au marché N°0065/T/009/CPMP/MHA/2022 pour la réalisation des travaux de dix forages de production dans la zone de Boulenouar, portant sur les travaux supplémentaires et la prolongation du délai, Réf : lettre n°148/CPMP/MHA reçue le 26/04/2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :*

- *fournir l'état d'avancement des travaux ;*
- *fournir le rapport moins value et plus value justifiant que l'avenant est sans incidence financière.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)**

1°/- **Examen** du PPM actualisé du Ministère de l'Équipement et des Transports au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0089 du 27/04/2023/CPMP/MET reçue le 27/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.*

2°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif au suivi des travaux du projet Nouakchott mobilité Horizons 2026. Réf : lettre N°087/CPMP/MET, reçue le 25 Avril 2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :*

- *Le chef de la mission ne possède pas le profil exigé par les TDRs (DEA en physique-chimie au lieu d'ingénieur en GC ou équivalent) ;*
- *Le géotechnicien ne possède pas le profil exigé par les TDRs (Master en Géologie au lieu d'un ingénieur en GC ou équivalent) ;*
- *Les pénalités de retard doivent être prévues ;*
- *L'avance de démarrage doit être cautionnée à 100%.*
- *Au niveau du CCAP le point 6.3/CCAP doit être décalé vers 6.4/CCAP.*

3°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif à l'étude des travaux de réhabilitation et d'aménagement des sections et d'ouvrage hydrauliques de la route Atar-Tidjikja. Réf : lettre N°087/CPMP/MET, reçue le 25 Avril 2023.

**Décision:** Reporté

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :*

- *Le chef de la mission ne possède pas l'expérience demandée au niveau des TDRs (7 ans d'expérience au lieu de 15 ans) ;*
- *Le géotechnicien ne possède pas le profil exigé au niveau des TDRs (Master en Géologie au lieu d'un ingénieur en GC ou équivalent) ;*
- *Les pénalités de retard doivent être prévues ;*
- *Les modalités de paiement doivent être précisées ;*
- *L'absence d'un planning d'exécution de l'étude.*

**Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)**

1°/- **Examen** du PPM réactualisé de l'Établissement d'exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 00000008 du 26/04/2023/CPMP/ETR-ML reçue le 27/04/2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML approuvant ledit PPM réactualisé pour l'année 2023.*

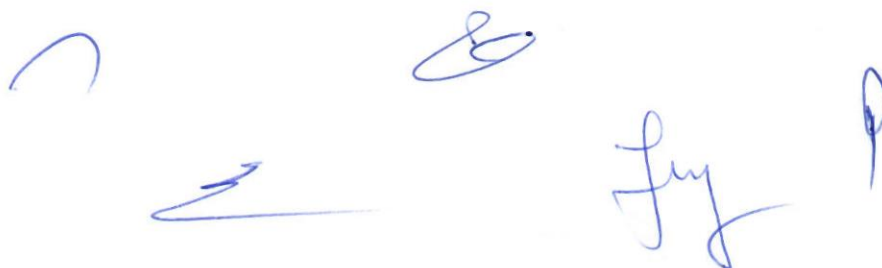
**CPMP/SENLS (CPMP/SENLS)**

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe entre le SENLS et le CHN relatif à la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH à Nouakchott. Réf.: lettre n°002/2023/CPMP/SENLS reçue le 26 avril 2023.

**Décision:** Approuvé

*Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SENLS approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le CHN.*

**Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)**

The image shows several handwritten signatures in blue ink. There are four distinct signatures: one on the left, one in the center, one on the right, and one on the far right. The signatures are stylized and appear to be initials or names.

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif à l'acquisition des pneumatiques, du matériel et des produits d'entretien; **Réf. lettre n°42/CPMP/CSA/P reçue le 27 avril 2023.**

**Décision: Approuvé**





*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit rapport d'évaluation.*

**LE PRESIDENT PAR INTERIM**

**Ahmed Salem Abdellahi**



**Les signataires:**

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP